

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 25/04/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Mathilde FISCHER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Laurent GEYLLER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Madame Anne BALLANDEGELE donne procuration à Madame Birgül KARA, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Madame Nadège HORNBECK

Absents non représentés :

Madame Caroline REYS

Subventions de fonctionnement 2024 destinées aux associations sportives au titre de la saison sportive 2022/2023

N° DCM_047_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Sports et Loisirs
Service instructeur : Sports
Rapporteur : Madame Cathy OBERLIN-KUGLER

La Ville de Sélestat contribue au fonctionnement des associations sportives et prévoit chaque année un crédit de subventions dans son budget.

Des critères ont été adoptés et permettent de calculer le montant des aides à accorder aux différentes associations sportives en tenant compte de leurs activités, de leurs performances et de leur rayonnement.

Pour 2022, une enveloppe de 79 281,13 € avait été répartie entre les différents bénéficiaires. L'importante différence avec les précédentes enveloppes s'expliquait par le fait que les saisons avaient été particulièrement perturbées par des interdictions de pratique sportive ainsi que par la mise en place de couvre-feu. De nombreux championnats avaient alors été annulés entraînant une baisse importante des dépenses de déplacement. Il fallait également noter une baisse d'environ 15% des licences sportives par rapport à la saison 2019/2020.

Pour 2023, une enveloppe de 108 647,66 € a été répartie entre les associations. La levée partielle des contraintes sanitaires avait permis à beaucoup de retrouver l'enthousiasme d'antan, et la reprise des championnats et des dépenses liées aux déplacements était passée d'environ 1 607 euros à près de 18 000 euros. Si les Clubs n'avaient pas encore retrouvé leur rythme de croisière et leur affluence d'avant crise, on avait cependant déjà pu remarquer une augmentation de 12% du nombre de licences.

Pour 2024, il est proposé de répartir une enveloppe de 124 606 € entre les différents bénéficiaires. Au cours de la saison 2022/2023, on constate que les associations sportives ont massivement pris part aux nombreux événements organisés par la Ville (+42%), et ont vu leur nombre de licenciés augmenter (+6%). De plus, l'encadrement des licenciés est de plus en plus assuré par des personnes qualifiées

(+11%) et les déplacements des équipes ont augmenté de 25%. Enfin, la hausse du coût des énergies se ressent sur la participation de la Ville aux charges locatives (+45%).

La crise sanitaire étant à présent passée, les associations sportives sélestadiennes continuent à retrouver leur dynamisme, et nous les en félicitons. Il nous appartient de les encourager dans cette voie.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition des subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2022/2023 sur la base des critères qui visent à :

- soutenir les associations s'impliquant activement dans les événements majeurs proposés par la Ville de Sélestat et l'Office Municipal des Sports, et plus globalement dans l'animation générale de la Cité,
- l'aide à la licence, notamment en direction des jeunes de moins de 18 ans,
- l'encouragement à la formation, au perfectionnement et à la qualification des cadres sportifs et surtout l'engagement bénévole,
- l'aide aux déplacements et à l'hébergement pour les compétitions de niveau interrégional et national,
- la participation aux charges d'exploitation pour les associations propriétaires ou locataires de bâtiments privés,
- la participation aux utilisations des équipements sportifs non municipaux pour les associations qui les utilisent.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Attractivité et Epanouissement de la
Personne
réunie le 16/04/2024**

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

VU *les crédits inscrits au budget primitif 2024 sous le chapitre 65 «Autres charges de gestion courante» imputation interne 65748-30009.*

APPROUVE l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 124 606€ aux associations sportives comme détaillée sur les annexes ci-jointes.

AUTORISE le versement des subventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote :2

Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Stéphane ROMY

Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN disposant de la procuration de Monsieur Laurent GEYLLER, ce dernier ne prend également pas part au vote.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le secrétaire de séance

Marcel BAUER

Marion SENGLER

SUBVENTIONS 2024 - REPARTITION DE LA SOMME ALLOUEE AU PROFIT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

ASSOCIATION SPORTIVE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PARTICIPATION AUX CHARGES LOCATIVES ET D'EXPLOITATION	PARTICIPATIONS AUX CHARGES POUR L'UTILISATION DES SALLES NON MUNICIPALES	MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE
A C C A	2 893 €			2 893 €
A F N K K	1 612 €			1 612 €
AMICALE BOULES	50 €			50 €
ARCHERS	808 €			808 €
AS PORTUGAIS	534 €			534 €
ASACA	2 472 €			2 472 €
ATTELAGE Centre Alsace	1 619 €			1 619 €
BILLARD 47	1 054 €	3 831 €		4 885 €
BILLARD 98	1 583 €	720 €		2 303 €
BTA	2 623 €			2 623 €
CAKCIS	12 039 €			12 039 €
CERCLE D'ECHECS	1 329 €			1 329 €
CERCLE D'ESCRIME	1 319 €			1 319 €
CLUB CANIN	1 134 €			1 134 €
CLUB DE PLONGEE Sélest.	6 947 €			6 947 €
CLUB HANDISPORT	971 €			971 €
CLUB VOSGIEN	1 106 €			1 106 €
Sport Club Sélestat Football	6 382 €			6 382 €
HALTEROPHILIE C.A.	448 €		3 990 €	4 438 €
JUDO CLUB	2 625 €			2 625 €
KARATE CLUB	4 162 €			4 162 €
LUTTE Sélestat	1 627 €			1 627 €
M H Z	128 €			128 €
MERCREDIS de Neige	2 492 €			2 492 €
MODELISTE BATEAUX CLUB	136 €			136 €
MODELISTE CLUB	1 000 €	1 710 €		2 710 €
RANDONNEURS C.A.	276 €			276 €
RUGBY CLUB	3 514 €			3 514 €
S A H B	14 740 €			14 740 €
S B C	4 214 €		1 830 €	6 044 €
SCA TRIATHLON	293 €			293 €
SCS BADMINTON	681 €			681 €
SCS NATATION	4 980 €			4 980 €
SCS VOLLEY BALL	5 196 €			5 196 €
SELESTAT TENNIS DE TABLE	262 €			262 €
SGS 1866	2 374 €	9 677 €		12 052 €
TENNIS CLUB Remparts	2 238 €			2 238 €
VOSGES TROTTERS	405 €			405 €
FOYER NOTRE DAME	0 €	3 130 €		3 130 €
Sélest'twirl	351 €			351 €
AS SCHWILGUE	220 €			220 €
AS KOEBERLE	220 €			220 €
AS SCHWEISGUTH	220 €			220 €
AS BEATUS	220 €			220 €
AS MENDEL	220 €			220 €
TOTAL	99 718 €	19 068 €	5 820 €	124 606 €